



Châtel-Censoir, le 18 mai 2021

Réunion de la Commission de contrôle des listes électorales de la Commune de Châtel-Censoir

Vendredi 28 mai 2021 – 10h00 en salle du Conseil

La Commission de contrôle des listes électorales a pour mission de (i) s'assurer de la régularité des listes électorales et (ii) statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le Maire. Dans les Communes de moins de 1 000 habitants, la Commission de contrôle est composée de trois membres nommés par le Préfet sur proposition de la Commune.

Ont été nommés par arrêté du Préfet de l'Yonne en date du 29 décembre 2020 :

1. Annick IENZER, déléguée titulaire de la Commune (suppléant : Joël BOISSIERE)
2. Jean-Pierre FREDET, délégué titulaire de l'administration (suppléant : Paul BRESSION)
3. Anita GINER, déléguée titulaire du tribunal judiciaire (suppléant : Gérard JOVET)

La Commission de contrôle des listes électorales se réunit :

- pour l'examen des recours administratifs préalables dont elle est saisie tout au long de l'année ;
- et au moins une fois par an, pour s'assurer de la régularité de la liste électorale.

En tout état de cause, elle doit se réunir entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour précédant chaque scrutin, même si une précédente réunion s'est déjà tenue plus tôt dans la même année.

Les réunions de la Commission de contrôle sont publiques. Néanmoins, le public n'a pas accès aux pièces des dossiers examinés en séance. Seuls les membres de la commission de contrôle ont accès à ces éléments. En raison des contraintes sanitaires, la jauge du public est limitée à 10 personnes.

Annick IENZER

Première adjointe au Maire